

**Le service départemental d'incendie et de secours de la Vienne est susceptible de recruter un agent de prévention à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2021**

### DESCRIPTIF DE L'ÉTABLISSEMENT

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Vienne assure la sécurité de plus de 437 000 habitants. Avec les autres services et professionnels concernés, le SDIS de la Vienne concourt :

- aux secours d'urgence ;
- à la protection et à la lutte contre les autres accidents, sinistres et catastrophes ;
- à l'évaluation et à la prévention des risques technologiques ou naturels.

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Vienne emploie actuellement **214** sapeurs-pompiers professionnels (SPP), **63** personnels administratifs et techniques (titulaires et contractuels), **1** apprenti et **3** engagés de service civique et compte plus de **1300** sapeurs-pompiers volontaires (SPV) dans ses effectifs.

### DESCRIPTIF DE L'EMPLOI

Placé sous l'autorité du chef de groupement prévention ou d'un officier préventionniste, l'agent de prévention :

- assiste le préventionniste dans la plénitude de ses missions ;
- réalise des études de dossiers relatifs aux ERP de 5<sup>ème</sup> catégorie sans locaux à sommeil, au code du travail et aux habitations de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> famille ;
- propose un avis pour la délivrance des certificats de conformité.

### Missions principales :

1. Vérifie la composition du dossier ;
2. Etudie les plans ;
3. Identifie le référentiel réglementaire ;
4. Analyse la conformité aux textes ;
5. Participe aux contrôles de conformité pour les habitations de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> famille et le code du travail ;
6. Participe aux contrôles des conditions de desserte et de défense extérieure contre l'incendie demandés par le service instructeur ;
7. Propose au DDSIS un avis technique ;
8. Donne les conseils élémentaires aux pétitionnaires ;
9. Met à disposition des dossiers ;
10. Met à jour des dossiers ;
11. Crée les fiches des bâtiments étudiés ;
12. Met à jour les fiches.

### Missions secondaires :

1. Intervient en qualité de formateur au centre de formation ;
2. Assure l'accueil téléphonique en l'absence du personnel de secrétariat.

### CADRE STATUTAIRE / CONDITIONS DE RECRUTEMENT

Famille de métier	Filière(s) recherchée(s)	Grade(s) recherché(s)
Sécurité / Prévention et sécurité civile	Technique/administrative	Technicien territorial ou Rédacteur territorial

*Conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, ce poste est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant.*

## PROFIL DEMANDÉ

### Diplômes / Expérience :

- Agent de prévention (PRV1) ;
- Maîtrise des outils informatiques.

### Compétences attendues :

#### 1. Savoirs :

- Connaissances du domaine d'activité et du fonctionnement d'un établissement public ;
- Environnement administratif et institutionnel ;
- Environnement professionnel du domaine d'activité ;
- Hygiène, sécurité et conditions de travail ;
- Techniques du domaine d'activité.

#### 2. Savoir-faire :

- Alerter ;
- Concevoir un support, un document ;
- Contrôler ;
- Coordonner ;
- Travailler en équipe.

#### 3. Savoir-être :

- Capacité d'adaptation ;
- Diplomatie ;
- Disponibilité ;
- Esprit d'équipe
- Maîtrise de soi ;
- Pédagogie.

## TEMPS ET RÉGIMES DE TRAVAIL / RÉMUNÉRATION / AVANTAGES

- Temps de travail : complet – 40h par semaine ;
- Rémunération statutaire + régime indemnitaire ;
- Poste ouvert au télétravail selon les règles établies par l'établissement ;
- Participation de l'employeur au contrat de prévoyance et aux repas livrés ;
- Employeur adhérent au CNAS ;
- Lieu d'exercice de la mission : Direction départementale sur la technopole du Futuroscope à Chasseneuil du Poitou ;
- Déplacements fréquents.

## VOUS SOUHAITEZ CANDIDATER ?

Merci d'adresser votre candidature (lettre de motivation avec CV, copie des diplômes et dernier arrêté de situation administrative) à l'attention de Madame la Présidente du conseil d'administration du SDIS de la Vienne avant le 31 octobre 2021 par mail à : [emplois-competences@sdis86.net](mailto:emplois-competences@sdis86.net) ou par courrier :

SDIS de la Vienne  
Groupement des Ressources Humaines – Formation  
11 Avenue Galilée - CS 60120  
86961 FUTUROSCOPE Cedex.

Pour tous renseignements complémentaires, veuillez contacter le Commandant Thierry SCHLIESELHUBER, chef du groupement « Prévention » du service départemental d'incendie et de secours de la Vienne ([t.schlieselhuber@sdis86.net](mailto:t.schlieselhuber@sdis86.net) / 05.49.49.18.80 – 06.11.58.02.51).

Le directeur du service départemental  
d'incendie et de secours de la Vienne

Colonel hors classe Matthieu MAIRESSE